

RESTAURATION :

Ras le bol ... de soupe



Les tarifs de la restauration collective de l'établissement deviennent prohibitifs et chose jusqu'alors inédite, de nombreux salariés qui déjeunaient au restaurant d'entreprise choisissent dorénavant de manger « à la gamelle » ou se rabattent sur les food-trucks par choix économique, **mais pas seulement** :

	2023	2024
ADMISSION	3,73 €	4,17 €
Œuf	1,08 €	1,16 €
Steak haché frais	2,50 €	4,46 €
Fromage	0,55 €	0,61 €
Yaourt	0,73 €	0,95 €
TOTAL	8,59 €	11,35 €

Comparaison d'un repas « classique » entre 2023 et 2024

La qualité discutable des plats, des portions qui s'amointrissent et le manque de choix passé 12h30, posent question.

Il est regrettable que faute d'un accord satisfaisant, la négociation d'octobre 2023 sur la restauration n'ait pas abouti, simplement par l'obstination de la direction à vouloir uniformiser la participation de l'employeur au niveau de l'admission, quel que soit leur salaire, cela défavorisait les bas salaires et favorisait les hauts salaires.

L'inflation est certes sûrement passée par là, mais ne justifie absolument pas le fait de payer le steak haché 140 g à plus de 30 € le Kg, une part de pizza 3,26 € plus un Euro de supplément frites ou bien un simple yaourt à près d'un Euro.



soit 15,20 € les 16

Notre constat est simple : l'augmentation moyenne du prix d'un repas est de l'ordre de 30 %. La CGT revendique par conséquent une augmentation de la part employeur à hauteur de 30%.